

Démission dans le cadre de la pré-retraite amiante

Par momo73, le 10/06/2010 à 14:47

Bonjour,

Lors de la démission pour préretraite amiante dans une entreprise alors que la maladie vient d'une autre entreprise, a-t'on droit à une prime de retraite comme c'est le cas normalement ?

Merci de votre réponse.